



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 juin 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN	X		
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	Isabelle CORNETTE
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE	X		
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)		X	
Emmanuel LEVAUX		X	
Christine MANGIN (BOESPFLUG)		X	
Fabrice MAUFAY		X	
Carine PIZZITOLA (NOEL)		X	
Damien POISOT	X		
Raphaël REYSZ		X	

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	18
Présents :	11
Votants :	12

Date de la convocation
05 juin 2023

Secrétaire de séance
Gaëlle BESSIN

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 03 mai 2023

Désignation d'un secrétaire de séance

Informations diverses

Point n° 1 : 2023 – 32 – Validation de la conclusion favorable de l'enquête publique sur le PDA

Point n° 2 : 2023 – 33 – Participation financière intervention Comité Départemental Handisport 57

Point n° 3 : 2023 – 34 – Acquisition terrains Stéphane VEYNAND et Michel THUILLIER

Point n° 4 : 2023 – 35 – Tarif de location de la scène mobile

Point n° 5 : 2023 – 36 – Revalorisation des tarifs applicables au périscolaire – année scolaire 2023-2024

Point n° 6 : 2023 – 37 – Emploi jeunes 2023

Point n° 7 : 2023 – 38 – Adhésion des communes de HAVANGE et de HAUTE-KONTZ au S.M.I.V.U.

Fourrière du Joli Bois à Moineville

Point n° 8 : 2023 – 39 – Demande de subvention – Ambition Moselle

Divers

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Gaëlle BESSIN est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2023 / 32

Objet : Validation de la conclusion favorable de l'enquête publique sur le PDA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tracé du PDA (Périmètre Délimité des Abords) a été validé par délibération communale le 30 juin 2020 et a fait l'objet d'une enquête publique conjointe avec la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) du 20 juillet 2022 au 24 août 2022.

Cette procédure de PDA, et notamment autour du château de Vinsberg, menée conjointement entre la commune et les services de l'UDAP, a pour but de remplacer le périmètre de protection brut des 500 mètres d'actuellement 102 hectares autour du Monument Historique en un périmètre plus adapté aux réalités patrimoniales et territoriales de la commune de 8,8 hectares.

Le projet a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 20 septembre 2022.

Aussi, il convient désormais de valider la conclusion favorable de cette enquête publique sur le PDA, afin d'obtenir un arrêté de création de PDA.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **Décide** de valider la conclusion favorable de cette enquête publique sur le PDA.
- **Autorise** Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2023 / 33

Objet : Participation financière intervention Comité Départemental Handisport 57

Dans le cadre d'une action de sensibilisation au handicap et aux pratiques handisport, le Comité Départemental Handisport 57 s'est proposé d'intervenir dans notre commune.

Des enfants du périscolaire pourront participer à des ateliers dédiés durant la demi-journée du 08 juillet prochain.

L'opération nous a été facturée 505 euros pour deux communes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recouvrir la dépense pour moitié de la facture finale.

Délibération n° 2023 / 34

Objet : Acquisition terrains Stéphane VEYNAND et Michel THUILLIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre d'un chemin pédestre reliant la Commune de Metzervisse à celle de Volstroff, la Commune souhaite acheter à Monsieur Stéphane VEYNAND le terrain section 45 parcelles n°0002 et 0075.

Toujours dans le cadre de la création d'un chemin pédestre, la Commune souhaite échanger le terrain section 45 parcelle n°0011 avec Monsieur Michel THUILLIER.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **Décide** d'acheter à Monsieur Stéphane VEYNAND le terrain section 45 parcelles n°0002 et 0075 et d'échanger avec Monsieur Michel THUILLIER le terrain section 45 parcelle n°0011.
- **Autorise** Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2023 / 35

Objet : Tarif de location de la scène mobile

La Commune de Volstroff a fait l'acquisition d'une scène mobile. Cette dernière pourrait être louée à d'autres communes ou associations.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de fixer le prix de cette location à 700 € pour une durée de 4 jours.

Motion :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer le prix de location de la scène mobile à 700 € pour une durée de 4 jours.

Délibération n° 2023 / 36

Objet : Revalorisation des tarifs applicables au périscolaire – année scolaire 2023-2024

Madame l'Adjointe au Maire présente les tarifs Accueil Périscolaire pour la saison 2023/2024.

TARIFS RESIDENTS 2023-2024							
<u>Quotient Familial</u>	Moins de 1 000 €	1 001 € à 1 300 €	1 301 € à 1 600 €	1 601 € à 1 900 €	1 901 € à 2 200 €	2 201 € à 2 500 €	plus de 2 501 €
coefficient	0,330	0,600	0,900	Tarif de base	1,200	1,300	1,400
<u>Périscolaire</u>							
Matin : 7h30-8h30	0,83 €	1,50 €	2,25 €	2,50 €	3,00 €	3,25 €	3,50 €
Midi : 12h00-13h45	1,44 €	2,63 €	3,94 €	4,38 €	5,25 €	5,69 €	6,13 €
Repas	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €
Soir 1 : 16h15-17h15	1,03 €	1,88 €	2,81 €	3,13 €	3,75 €	4,06 €	4,38 €
	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Soir 2 : 17h15-18h30	0,83 €	1,50 €	2,25 €	2,50 €	3,00 €	3,25 €	3,50 €
TOTAL	9,65 €	13,03 €	16,77 €	18,03 €	20,52 €	21,77 €	23,03 €

TARIFS EXTERIEURS 2023-2024							
<u>Quotient Familial</u>	Moins de 1 000 €	1 001 € à 1 300 €	1 301 € à 1 600 €	1 601 € à 1 900 €	1 901 € à 2 200 €	2 201 € à 2 500 €	plus de 2 501 €
coefficient	0,330	0,600	0,900	Tarif de base	1,200	1,300	1,400
<u>Périscolaire</u>							
Matin : 7h30-8h30	1,07 €	1,95 €	2,93 €	3,25 €	3,90 €	4,23 €	4,55 €
Midi : 12h00-13h45	1,88 €	3,41 €	5,12 €	5,69 €	6,83 €	7,39 €	7,96 €
Repas	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €	4,82 €
Soir 1 : 16h15-17h15	1,34 €	2,44 €	3,66 €	4,07 €	4,88 €	5,28 €	5,69 €
	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Soir 2 : 17h15-18h30	1,07 €	1,95 €	2,93 €	3,25 €	3,90 €	4,23 €	4,55 €
TOTAL	10,88 €	15,27 €	20,16 €	21,78 €	25,03 €	26,65 €	28,27 €

Motion :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la revalorisation des tarifs applicables au périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Délibération n° 2023 / 37

Objet : Emploi jeunes 2023

La Commune de Volstroff, depuis plusieurs années, propose aux jeunes gens âgés de 16 ans durant l'année en cours (nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006) et domiciliés dans le village, de travailler pour la commune à raison de vingt heures par semaine.

Au regard du calendrier scolaire, cette possibilité « d'emploi d'été » sera réservée à huit jeunes.

Toutes les personnes pouvant bénéficier de cette opportunité seront averties personnellement.

Les actes de candidature avec lettre de motivation seront à retourner en Mairie.

Motion :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de poursuivre l'opération « Emploi d'été » qui sera réservée à huit jeunes âgés de 16 ans, à raison de vingt heures par semaine et par jeune.

Délibération n° 2023 / 38

Objet : Adhésion des communes de HAVANGE et de HAUTE-KONTZ au S.M.I.V.U. Fourrière du Joli Bois à Moineville

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion des communes de HAVANGE et de HAUTE-KONTZ au S.M.I.V.U. Fourrière du Jolibois à MOINEVILLE.

Délibération n° 2023 / 39

Objet : Demande de subvention – Ambition Moselle

Monsieur le Maire informe que le dossier de subvention initialement demandé auprès du Fonds Verts ne peut aboutir.

En effet, le budget alloué à ce dispositif est déjà épuisé pour l'année 2023.

Aussi, un dossier de demande de subvention au titre du dispositif Ambition Moselle 2023 va être déposé afin de permettre l'Amélioration des installations de chauffage et climatisation au club house du club de football et au périscolaire.

La Municipalité propose d'inscrire cette opération à la section investissement du budget 2023.

Le coût prévisionnel des travaux est de 64 982,75 € HT soit 77 979,30 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet de modification du système de chauffage
- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours du dispositif Ambition Moselle 2023 à hauteur de 50% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 32 491,38 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	64 982,75 €	Ambition Moselle	32 491,38 €	50,00 %
		Autofinancement	32 491,38 €	50,00 %
TOTAL HT	64 982,75 €	TOTAL HT	64 982,75 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications sur le système actuel de chauffage

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire l'opération au programme des travaux de l'année 2023,
- **Décide** d'adopter le plan de financement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de l'Etat au titre du dispositif Ambition Moselle 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

Charles HEINE

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

~~Sandrine LECLERC (PETITJEAN)~~

~~Emmanuel LEVAUX~~

~~Christine MANGIN (BOESPFLUG)~~

~~Fabrice MAUFAY~~

~~Carine PIZZITOLA (NOEL)~~

Damien POISOT

Raphaël REYSZ